

M A I R I E
DE
BEAUVOIR SUR NIORT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Membres en exercice : 17 Membres présents : 16 Membres absents : 1 *Convocation du 05/01/2024*

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

Le onze janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du conseil municipal de Beauvoir sur Niort se sont réunis à la salle du conseil municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Séverine VACHON, Mickaël AUBINEAU, Dominique BERGER, Didier BOULET, Aurore BOUVET, Guillaume BRETAUDEAU, Marc BRUANT, Thomas BURLOT, Jérôme CHATELIER, Jessica DROUET, Patricia GALLOIS, Lynda MASSIEU BOISSINOT, Pascal MATHÉ, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Sébastien TECHENEY.

Absent excusé : Vilmont BERNARDEAU (pouvoir à Rémy RAGUENAUD),

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Patricia GALLOIS a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 13 décembre 2023.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2023 à l'unanimité.

VALIDATION AVP AMÉNAGEMENT PLACE ET ABORDS DE L'HÔTEL DE VILLE

Madame le Maire rappelle qu'une présentation de l'avant-projet sommaire de l'aménagement de la RD650 et de la place de l'Hôtel de ville a été réalisée devant le conseil municipal de la commune de Beauvoir.

Elle est le fruit d'une concertation avec les habitants et les commerçants lors de plusieurs réunions qui ont eu lieu les 19 mai 2022, 30 mai 2022 et 08 septembre 2022.

Lors du conseil municipal du 09 mars 2023, une délibération a été prise actant le plan de financement envisagé pour la réalisation de deux phases de l'AVP à savoir celle de la place et des abords de l'Hôtel de ville.

Une consultation a été réalisée auprès des collectivités et structures pouvant financer le projet. La commune peut d'ores et déjà se prévaloir de financements conséquents, certaines subventions lui ayant déjà été notifiées. Ces éléments sont de nature à permettre la validation de l'AVP et à pouvoir engager la phase pro concernant les deux phases (secteur place et secteur place parvis mairie et abords) qui ne formeraient alors qu'une seule et même programmation.

Entre temps, la communauté d'agglomération a indiqué vouloir profiter des travaux envisagés pour réaliser un bassin de rétention des eaux de pluie permettant de ralentir les eaux en période d'inondation ou lors de pluviométrie importante. Les travaux complémentaires seraient à la charge de l'intercommunalité.

L'AVP a donc été aménagé par le groupement Alice Broillard - Julien Viniane paysagistes concepteur/SCALE BET VRD en intégrant les modifications sollicitées par l'agglomération. Le projet de l'agglomération a en effet des incidences sur le dimensionnement du projet et la réalisation de noues complémentaires.

Après mise aux voix, le conseil municipal décide à 15 voix Pour, 1 voix Contre et 1 abstention de :

- valider l'avant-projet sommaire relatif à tout le périmètre linéaire de la RD650 et de la place de l'Hôtel de ville joint en annexe,
- d'autoriser à signer les avenants au marché de maîtrise d'œuvre pour ajuster les tranches du marché et fixer les rémunérations définitives au maître d'œuvre,
- inverser les tranches prévues initialement au marché permettant de passer en phase 1 la place et les abords de l'Hôtel de ville.
- lancer la phase EXE/PRO sur la 1ère tranche de travaux qui serait celle de la place et les abords de l'Hôtel de ville,

- valider le principe d'une maîtrise d'ouvrage partagée avec Niort agglomération ou tout autre dispositif, garantissant l'existence d'un seul marché mais une séparation des financements et paiement des travaux réalisés,
- d'autoriser Mme le Maire ou son adjoint à signer tous les documents ou actes nécessaires à la réalisation du projet indiqué et à engager toutes les démarches qui nécessiteraient leur intervention, au nom de la collectivité.

Madame le Maire présente et donne des explications sur chaque planche présentée.

Il est indiqué que l'accent sera mis sur la gestion des eaux pluviales nécessaire à l'obtention des fonds de l'agence de l'eau. Madame le Maire fait le point sur les subventions qui ont été d'ores et déjà attribuées et celles dont on attend encore un retour. La région Nouvelle Aquitaine ne donnera aucune subvention.

L'agence de l'eau se positionnera quand nous aurons davantage avancé sur la phase pro.

Pour l'heure, le montant des subventions attendues représente environ 70 % du montant du projet.

Un conseiller regrette que la commune ne se soit pas plus appropriée le projet au départ. Il est répondu par plusieurs élus que plusieurs réunions de concertation avec la population ont eu lieu ainsi que des réunions techniques. En effet, la commune est aussi tributaire des avis du département, de l'ATT du Niortais et de l'Etat dans les possibilités d'aménager. Des compétences techniques externes étaient nécessaires pour avancer sur ce dossier.

La séance est levée à 21h30